

EHPAD : les outils de construction d'un CPOM

Une journée de formation à distance

lundi 16 mai 2022 de 9h30 à 17h00

Retardée par la crise sanitaire l'élaboration des contrats pluriannuels des EHPAD est loin d'être achevée.
Ce séminaire traitera de la contractualisation d'un point de vue pratique, en insistant sur les outils à mettre en place pour le diagnostic de l'existant et le suivi des CPOM.

Les participants

Les autorités de contrôle et tarification (ARS et Départements).
Les EHPAD et leurs organismes gestionnaires.

L'intervenant

Jean-François Le Troquier, directeur d'Ascor.
Consultant et pédagogue très apprécié, il est un des meilleurs spécialistes de l'organisation, du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.

Les questions traitées

Les textes régissant les CPOM-EHPAD et les points-clés du contrat

Les principaux textes de référence.
Les clauses essentielles d'un CPOM : ce qu'il ne faut pas oublier.
Les points névralgiques et prioritaires à diagnostiquer.

Les points à travailler dans l'élaboration d'un CPOM

Le volet financier et tarifaire.
L'autodiagnostic de la qualité, les fiches-actions.
Les marges de manoeuvre des autorités et de l'organisme gestionnaire dans la définition des fiches-actions.

Les indicateurs d'évaluation des actions

L'organisation du dialogue de gestion :

les rapports d'activité à définir en annexe du CPOM

Activité et taux d'occupation.
Part des résidents des départements extérieurs.
Taux de rotation et âge moyen des salariés.
Absentéisme et remplacement des salariés.
Situation financière et indicateurs d'alerte.
Indicateurs de qualité.

La gestion du projet et la grille d'état d'avancement du CPOM

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions par écrit au fur et à mesure du déroulement de la session.

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plateforme de vidéoconférence hébergée sur internet.
Vous n'aurez pas besoin de télécharger un logiciel spécifique, mais seulement :
- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

Formulaire d'inscription

IPP Formation

Institut de la Performance Publique

à retourner à **ipp@ipp.fr**

EHPAD : les outils de construction d'un CPOM

lundi 16 mai 2022 de 9h30 à 17h00

Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

Les modalités d'inscription

Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer...

- ♦ soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- ♦ soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**. Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (___) x 595 Euros = _____ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet